

vulgaire. La Chambre de Commerce à qui une protestation dans ce sens avait été adressée décida de ne pas donner suite à ces doléances, la décision ministérielle étant irrévocable.

Le cours professé par M. de Salle ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès car le nombre des élèves diminua rapidement. Une lettre écrite par M. de Salle, le 28 septembre 1837 pour dénoncer à la Chambre de Commerce « les basses manœuvres » qui se trament contre lui en indique les raisons générales. Le Professeur reconnaît qu'il ne sait pas l'arabe vulgaire, mais ajoute qu'il possède parfaitement la grammaire arabe ce qui, d'après lui, suffit pour enseigner la langue. Il fait ressortir tous les services qu'il rend au Public Marseillais comme traducteur d'arabe et comme médecin. Il joint à sa lettre une longue dissertation imprimée — où il expose ses idées sur la littérature, le roman moderne, les sciences, l'art, l'accent méridional, etc... — un alphabet arabe, un certificat de l'administration des Postes, et un autre d'un groupe de négociants marseillais attestant sa science et les services qu'il rend ».

Au surplus voici la lettre intéressante d'Eusèbe de Salle que je dois également à l'obligeance de M. Fournier :

*A Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce.*

Messieurs,

Le Ministre de l'Instruction Publique dans une audience que j'obtins de lui le 11 Août dernier me dénonça de basses manœuvres dont ma chaire était le point de mire. Confiant dans l'ordre légal qui règne en France, je voulais rester impas-